



Supplément de
La Terre de chez nous

VOL. 6 - NO 3
AOÛT 1995

REPORTAGE
VIVRE EN FORÊT

DOSSIER
LE SOMMET DE LA FORÊT PRIVÉE





Supplément de la Terre de chez nous (TCN), édition août 1995, publié en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ)

VOLUME 6 NUMÉRO 3

Éditeur

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
(514) 679-0530

Comité directeur
Marius Blais (FPBQ)
Hugues Belzile (TCN)
Victor Brunette (FPBQ)

Directeur
Hugues Belzile

Rédactrice en chef
France Groulx

Rédacteur en chef adjoint et
responsable de la publication
Victor Larivière

Collaborateurs
Victor Brunette, André Belzile,
Rénéald Bourgeois, Jean Doyon,
Colette Duhalme, Laurent Pelletier

Responsable de la production
Carole Lalancette

Infographie
Céline Dupras

Montage
La Terre de chez nous

Secrétaire
Lorraine Trottier

Sortie sur films et pelliculage
Pellitech inc

Impression
Transcontinental Prestige

Directeur de la publicité
Réal Loiseau

Représentants publicitaires
Christian Guinard, Robert
Bissonnette, Sylvain Joubert

Représentant hors Québec
Jacques Long
(905) 335-5700
Fax(905) 335-5001

Administration
Jocelyne Gareau

Tirage et abonnement
Micheline Courchesne

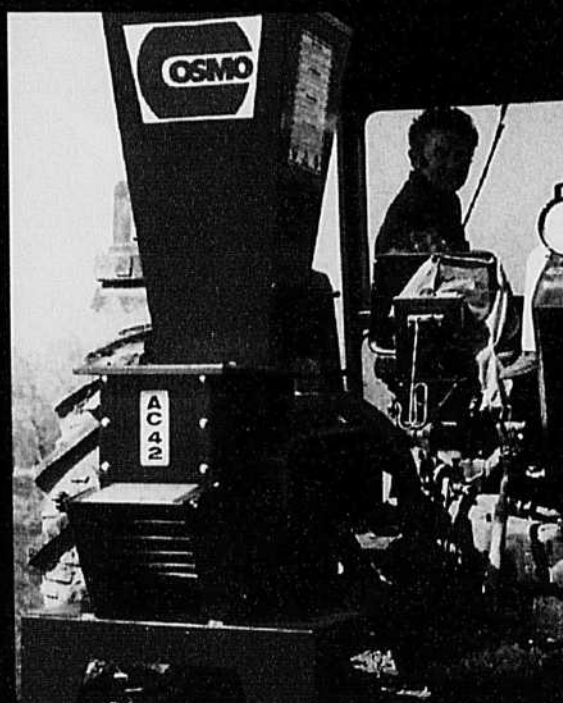
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1180-4270

Prochaine parution novembre 1995
Date de tombée publicitaire
19 octobre 1995

Dans la présente publication, le
générique masculin est employé
sans discrimination et uniquement
dans le but d'alléger le texte.

	<u>PAGES</u>		<u>PAGES</u>
FÉDÉ-INFO	4	REPORTAGE	18-20
DOSSIER	5-9	EQUIPEMENT	20
FORÊTS D'AUJOURD'HUI	10-15	TRANSFORMATION	22
EXPLOITATION DOUCE	16-17		

BROYEUR DE BOIS



4 modèles disponibles

Distribué par



**Morneau &
Thibodeau**

1720, boul. de la Rive-Sud
C.P. 2100, St-Romuald
(Québec) Canada G6W 5M3

Tél.: (418) 839-4127

Fax: (418) 839-3923

S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant



Nom _____

Adresse _____

Tél.: _____

Tracteur _____ H.P. _____



**La Fédération
des Producteurs
de Bois du Québec**

Décentraliser... Régionaliser... Mobiliser



MARIUS BLAIS

PRÉSIDENT FPBQ ET PRODUCTEUR DE BOIS

Le Sommet sur la forêt privée a débouché sur une série de consensus très positifs pour l'avenir des propriétaires forestiers, dont la prise en charge de la gestion forestière par les partenaires régionaux. On pourra maintenant adapter les programmes de mise en valeur de la forêt privée aux particularités régionales. Mais dans ce nouveau contexte de décentralisation, les producteurs seront-ils toujours écoutés et respectés ?

Jusqu'ici, la partie se jouait surtout entre les producteurs et le gouvernement provincial. À partir de maintenant, deux nouveaux partenaires se joignent au groupe : le monde municipal et l'industrie. De nouveaux partenaires, de nouvelles sources de financement, une meilleure coordination des efforts. Mais aussi des attentes plus grandes et plus diversifiées.

Avec un nouveau régime politique à construire pour la forêt privée, les propriétaires ont besoin plus que jamais de leur organisation. Surtout au niveau régional, là où se prendront les vraies décisions.

Le suivi du Sommet est déjà commencé et s'échelonne sur plus d'un an. Rapidement, les syndicats et offices de producteurs de bois devront prendre position sur de nombreux sujets, notamment sur les rôles qu'ils entendent assumer au sein des agences régionales.

Chaque syndicat verra à la défense des intérêts des producteurs. C'est sa mission première. Mais encore faut-il qu'il ait l'appui de ces mêmes producteurs qui sont sa force et sa voix.

Le nouveau régime qui s'appliquera en forêt privée responsabilisera les partenaires régionaux. Ces nouvelles dispositions toucheront directement tous les producteurs. Leur participation aux activités du syndicat ou de l'office sera donc essentielle tout au long de cette période critique de transition. Après tout, les producteurs doivent continuer de s'affirmer comme étant les vrais décideurs. Nous avons tous avantage à nous impliquer.



LA BEUCE SE RÉAFFILIE

La Fédération regroupe désormais les 15 syndicats et offices de producteurs de bois du Québec. Peu de temps avant le Sommet sur la forêt privée, tenu en mai dernier, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce a fait connaître son intention de joindre sa voix à celles des 14 autres organisations regroupées au sein de leur fédération provinciale.

MARIUS BLAIS RÉÉLU

M. Marius Blais a été réélu à la présidence de la Fédération par les délégués des syndicats et offices lors de l'assemblée générale de juin dernier. En vertu du nouveau mode d'élection mis en vigueur cette année, le président est en poste pour deux ans et ne peut occuper un poste d'administrateur dans sa région. M. Blais a donc quitté ses fonctions de président du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie. Ainsi, il pourra consacrer une plus grande partie de son temps à la Fédération. M. Blais demeure très actif sur ses propriétés forestières (environ 1 000 hectares situés près de La Patrie). Avec l'aide d'un travailleur forestier et de son «team» de chevaux, il prend un soin méticuleux de ses boisés.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MISE EN MARCHÉ

Conscients que leurs plans conjoints doivent évoluer en fonction des conditions des marchés, les producteurs de bois de la région de Montréal et ceux de la Gaspésie mettent en vigueur des changements réglementaires importants. En Gaspésie, le syndicat est à mettre en place une agence centrale de vente. Ce mécanisme permettra une mise en marché du bois plus ordonnée et con-

stituera pour le syndicat un outil réglementaire important en vue d'assurer l'approvisionnement des usines avec lesquelles il fait affaire.

Dans le plan déjanté de la région de Montréal, les producteurs ont étendu la portée de leur règlement d'exclusivité qui touchera désormais tous les bois, sauf le bois de chauffage. Le SPBRM compte ainsi pouvoir jouer pleinement son rôle de coordonnateur de la mise en marché du bois de son territoire et assumer ses responsabilités quant au respect de la possibilité forestière.

ÇA BOUGE SUR LES MARCHÉS

Les papetières fonctionnent à plein régime. La demande de papier demeure très forte, à un point tel que le secteur canadien des pâtes et papiers peut hausser régulièrement le prix de ses produits et faire marcher ses usines à plein régime. Le seul facteur limitant est l'ap-

provisionnement en bois et en fibre recyclée.

Toutes les papetières québécoises ont accordé des augmentations aux producteurs de bois en début d'année afin d'assurer leurs approvisionnements. Au centre du Québec, la Corporation Stone-Consol a réajusté à nouveau ses prix à la hausse en juin pour le bois de la forêt privée. D'autres pourraient faire de même. Une telle situation ne s'était pas vue depuis 1973.

Les scieurs, eux, sont prudents. Depuis janvier, les prix pour le bois scié ont considérablement diminué. L'économie américaine est en attente d'un signal clair de reprise. Entre-temps, les manufacturiers de bois de sciage ont des stocks importants à écouler. Les achats de bois destiné au sciage ont donc sensiblement diminué.

C'est dans ce contexte changeant que les syndicats et offices de producteurs de bois devront définir cet automne leurs stratégies de négociation.

LA solution économique pour la foresterie !

Le paillis CORP Photosélectif et thermique pour la sylviculture est une solution simple et rentable pour éliminer les problèmes de compétition de mauvaises herbes sans l'utilisation d'herbicides.

- Augmenter la température du sol par ses facteurs photosélectifs
- Permet l'infiltration d'eau par ses microperforations
- Empêche la croissance des mauvaises herbes
- Retarde l'évaporation d'eau
- Simple à installer, léger à transporter
- Élimine l'utilisation d'herbicides.

Le CORP Bio-Photodégradable, une solution très écologique pour une agriculture durable.

Pour plus d'information, appelez dès maintenant au 1-800-667-6279

Améliore la croissance en diamètre et la densité du feuillage des semis.

Intercepte les radiations solaires. Empêche la croissance des mauvaises herbes.

Les perforations permettent au sol de respirer et à l'eau de pénétrer.

3 dimensions 0,6 x 0,6 m
0,9 x 0,9 m
1,2 x 1,2 m

Coupe cruciforme au centre pour faciliter le passage des semis



478, Notre-Dame, St-Rémi (Québec), J0L 2L0
Tél: (514) 454-3961, Fax: (514) 454-6638



Les intervenants québécois du secteur de la forêt sont condamnés à travailler ensemble. En effet, dans chaque région du Québec, on mettra en place une agence de mise en valeur de la forêt privée où ils siégeront tous. Le ministère des Ressources naturelles (MRN) y représentera le gouvernement. L'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) y enverront des représentants. Les scieries, membres de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ) et les papetières de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ) y côtoieront des représentants de la Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) et du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM).

QUE SERONT-ELLES?

Tout ce beau monde devra veiller au développement de la forêt dans la région. Et par région, on entend la MRC ou bien un regroupement de MRC dans une même région administrative. C'est d'ailleurs une résolution d'une ou plusieurs MRC qui enclenchera le processus légal de création de l'agence dans une région. On souhaite que les MRC adoptent leurs résolutions cet automne pour que les agences soient mises en place en avril 1996.

Les agences seront des corporations à buts non lucratifs. Les quatre grands partenaires (gouvernement, monde municipal, producteurs et transformateurs) y siégeront à égalité et les décisions devront être prises sur la base du consensus.

LE RÉGIME FORESTIER

L'agence sera le maître d'oeuvre de l'application du régime forestier de la forêt privée sur son territoire.

Elle sera entre autres responsable de l'allocation de l'enveloppe régionale d'aménagement de la forêt privée. L'argent sera répartie entre les agences régionales selon deux critères. 80% du budget sera fondé sur la base des



Les agences régionales et les quatre grands partenaires

ANDRÉ BELZILE

travaux réalisés l'année précédente. L'autre 20% tiendra compte du nombre de producteurs forestiers et des superficies de boisés privés de chaque région. Ce 20% permettra à la longue aux régions qui ont fait moins d'aménagement dans le passé de combler un peu le retard qu'elles subissent actuellement.

L'agence pourra fixer les objectifs à atteindre dans la région en terme d'aménagement et les moyens à privilégier. C'est aussi elle qui fixera les modalités de versement des sommes disponibles. Et elles auront une assez grande latitude dans l'utilisation des sommes. Par exemple, la FPBQ s'est battue haut et fort pour qu'on remette en place un programme de crédit forestier avec subvention d'intérêt. Mais le ministre François Gendron n'avait pas la marge de manoeuvre budgétaire suffisante pour acquiescer à cette demande. On rétablira donc en avril prochain un programme de crédit forestier garanti sans subvention des taux d'intérêt. Mais les agences

régionales qui en feront une priorité pourront utiliser une partie de leur budget pour subventionner les producteurs de leur territoire.

L'autre grand rôle de l'agence sera de confier des mandats à des organismes déjà en place. Car on ne veut pas en faire des bureaucraties dédoublant ce qui existe déjà dans le milieu. C'est par exemple l'agence qui désignera l'organisme chargé d'assumer la vérification opérationnelle des travaux d'aménagement.

Une foule de mandats relevant de l'agence, comme par exemple la gestion du statut de producteurs forestiers, seront de façon automatique octroyés aux syndicats et offices de producteurs de bois qui ne seront pas impliqués dans la réalisation de travaux d'aménagement et dans l'aide technique. (voir autre texte en page 06)

SOMMET SUR LA FORÊT

DOSSIER



Dans l'ordre habituel, les décideurs du sommet : M. Yvon Desrosiers, président de Resam, M. Louison Olivier, vice-président de l'AIFQ, M. Jean-Pierre Grenon, président du conseil d'administration de l'AMBSQ, M. François Gendron, ministre des Ressources naturelles, Mme Jacinthe B. Simard, présidente de l'UMRCQ, M. Marius Blais, président de la FPBQ, M. Mario Laframboise, premier vice-président de l'UMQ

avec 40 000 producteurs forestiers actifs, le coût reviendrait à 50\$. Au Sommet sur la forêt privée, on a aussi mentionné des groupes comme les producteurs d'arbres de Noël ou les usagers récréatifs de la forêt qui pourraient éventuellement participer au financement du 2M\$ manquant.

Mais le principal joueur visé sera le gouvernement fédéral. En effet, comme ce dernier a décidé de se retirer complètement du financement de l'aide à l'aménagement de la forêt privée, il prive le Québec de 19M\$ par an. On voudrait donc qu'il compense la province en versant un montant forfaitaire unique dont les intérêts serviraient au financement de l'aménagement.

Le partage du financement

ANDRÉ BELZILE

À partir d'avril 1996, la facture des travaux d'aménagement de la forêt privée du Québec sera partagée en trois tranches. Le ministère des Ressources naturelles (MRN) en assumera la plus grande part, soit 60% ou 24M\$.

Les industriels ont accepté de mettre la main dans leur portefeuille et de payer 20% des coûts, soit 8M\$. C'est donc dire qu'à chaque fois qu'une scierie ou une papeterie achètera un volume de bois, elle devra déboursier, en plus du prix de vente, un montant forfaitaire pour alimenter le fonds provincial d'aménagement de la forêt privée.

Les producteurs ont été chargés de combler la dernière tranche de la facture, soit 20%. Ils ont accepté de déboursier 15% des coûts, soit la part que le producteur assume déjà pour les travaux qui sont faits dans ses boisés. Conjointement la Fédération et le RESAM se sont engagées à trouver le 5% qui manque : il s'agit d'un montant de 2M\$ par année.

Plusieurs moyens ont été mis sur la table. Par exemple, tous les producteurs forestiers reconnus pourraient être appelés à payer une cotisation fixe chaque année pour ce seul chapitre :

Séchez du chêne rouge 8/4 en 8 jours !

Le séchoir **VACU-KILN** de Wood-Mizer sèche votre bois en **JOURS**

...
Non en semaines

Le **VACU-KILN** de **WOOD-MIZER** est un système complet de séchage excellent pour toute épaisseur de bois.

D'une capacité de 2 000 P. M. P., les **VACU-KILN** utilisent un procédé unique de basse température / sous vide, pour sécher votre bois 8 à 10 fois plus rapidement que les modèles conventionnels, sans dégradation, gauchissement ou vérification constante. Le séchage de pièces courtes ou de blocs est facile puisqu'aucune bague n'est requise.

Qu'attendez-vous pour réaliser l'économie et la facilité avec lesquelles vous pouvez sécher VOUS-MÊME votre bois ?...

Contactez-nous pour plus d'informations sur nos produits

1 - 514 - 562 - 2414

Wood-Mizer Canada, Québec
422, Route du Canton (Rte 148), St-Philippe d'Argenteuil, (Qc) J0V 2A0



La part d'industrie, un taux forfaitaire égal

ANDRÉ BELZILE

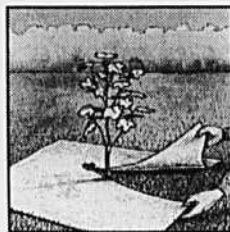
Pour les trois prochaines années, les industriels ont accepté de payer un taux forfaitaire égal dans toute la province pour couvrir leur part de la facture d'aménagement. Mais ce n'était pas la solution qu'ils préconisaient. Ils auraient préféré une formule de taux par région. Chaque année, au moment où l'agence régionale se voit allouer un budget pour l'année, elle évalue la part à payer par les industriels. Si le gouvernement injecte 1,5M\$ dans la région, les industriels doivent payer 500 000\$. En divisant ce montant par la quantité de bois de la forêt privée qu'on prévoit vendre dans l'année, on obtiendrait le taux forfaitaire en vigueur dans la région.

Les producteurs se sont objectés à cette formule. En effet, dans une région où, une année donnée, le budget d'aménagement est élevé et les ventes prévisibles de bois sont faibles, le taux régional serait assez élevé. Certains acheteurs seraient tentés d'aller acheter ailleurs, par exemple dans une grande région forestière où le taux régional par unité de volume serait plus faible dû à l'importance de la mise en marché.

Cellu-Fib

UN PAILLIS BIODÉGRADABLE
SPÉCIALEMENT CONÇU POUR LA FORESTERIE

Une alternative aux phytocides



«Cellu-Fib» est un paillis spécialement conçu pour la foresterie. Composé de fibres naturelles, il est très efficace pour contrôler les mauvaises herbes sans herbicide chimique. En plus de réduire la pollution, «Cellu-Fib» améliore le taux de survie et la croissance des jeunes plants.

Cascades, le choix de l'heure!



Bureaux de vente

INNOTAG INC.
3112, boul. Bernard Pilon
St-Mathieu de Beloeil, Québec
J3G 4S5

Tél.: (514) 464-7427, 1-800-363-8727
Télééc.: (514) 464-0874

CASCADES ETCAN INC.
772, boul. Sherbrooke Ouest, bureau 400
Montréal, Québec
H3A 1G1

Tél.: (514) 282-2611
Télééc.: (514) 282-2667



J'aimerais obtenir plus d'information sur le «Cellu-Fib»

Nom: _____
Organisme / Compagnie: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Province: _____ Code postal: _____
Tél.: _____ Télééc.: _____

GUY & GILBERT

A V O C A T S



L'ÉQUIPE DE DROIT AGRICOLE

ME PIERRE BROSSEAU Ligne directe: (514) 499-7491
ME LINE POIRIER Ligne directe: (514) 499-7404
ME CLAUDE SAVOIE Ligne directe: (514) 499-7490

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2300, Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone: (514) 281-1766 ▲ Télécopieur: (514) 281-1059



Loi cadre sur la forêt privée

Les grands principes

ANDRÉ BELZILE

Au début de 1996, le ministre des Ressources naturelles, François Gendron devrait déposer à l'Assemblée nationale une loi cadre sur la forêt privée au Québec. Elle devrait énoncer les grands principes qui guideront les interventions dans les boisés privés. On y mettra particulièrement l'accent sur la protection de l'environnement et le développement durable de la forêt québécoise. En matière d'exploitation des boisés, les propriétaires, individuellement auront encore la liberté de choisir de mettre en valeur ou non leur boisé mais, collectivement, devront absolument respecter la possibilité de coupe. Beaucoup de produc-

teurs de bois et d'autres intervenants s'opposent au principe d'une telle loi parce qu'ils y voient une autre ingérence dans leur liberté d'agir. Pourtant, de nombreuses dispositions législatives et réglementaires régissent déjà le milieu

forestier. Mentionnons seulement les politiques de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement et de la Faune et les règlements municipaux concernant l'abattage des arbres ou la protection des sites d'intérêt écologique ou touristique. Il n'est d'ailleurs pas question que la nouvelle loi cadre empiète sur les pouvoirs des municipalités en matière de réglementation sur l'abattage des arbres.

Un des grands principes qui se retrouvera à la base de la loi cadre sera celui du développement durable. En ces temps où la certification environnementale deviendra un critère de marché pour les producteurs d'un pays exportateur de produits forestiers, l'enchâssement dans la loi du principe de l'exploitation durable de la forêt privée québécoise va de soi.

Mais on commence aussi à voir la forêt comme autre chose qu'un tas d'arbres. Entre autres, la faune devient un élément important à considérer. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère de l'Environnement et de la Faune mettront sur pied un groupe de travail conjoint pour étudier la question de la protection de la faune en forêt privée. La loi cadre devrait donc aussi tenir compte de cette réalité.

LES PRÉREQUIS À LA LOI

De la souplesse et une adaptation aux régions

Les fonctionnaires du MRN chargés de la rédaction de la loi cadre devraient se référer aux résultats de la consultation publique qui a précédé le Sommet sur la forêt privée. Huit régions s'étaient prononcées en faveur d'une telle loi. La Côte-du-sud, la Mauricie, l'Outaouais-Laurentides et le Pontiac avaient carrément dit non. Alors que dans l'Estrie, Labelle et la Beauce, on n'avait pas fait de consensus, bien que généralement les opposants à la loi étaient en minorité.

Dans les régions, on a entre autres dit oui

- au principe du rendement soutenu,
- aux modalités d'intervention et au contrôle du niveau de récolte,
- à l'encadrement de l'aménagement multi-ressources (foresterie, chasse et pêche, plein air...) et à la protection de l'environnement,
- à l'harmonisation des réglementations municipales,
- à l'obligation de régénérer les sites de coupe,
- aux incitatifs à l'aménagement des lots et à leur mise en valeur.

Et on a fait un consensus ferme: la loi doit prévoir une certaine souplesse et être appliquée dans les régions en tenant compte des particularités de chacune.

A.B.

Le nouveau rôle des syndicats et offices

ANDRÉ BELZILE

Les syndicats et offices régionaux de producteurs de bois qui n'offriront pas de service de réalisation de travaux d'aménagement et d'aide technique se verront confier plusieurs mandats par leur agence régionale. Le plus intéressant est sans contredit la gestion du statut de producteur forestier. Les organismes syndicaux seront ainsi en contact avec tous les producteurs forestiers actifs sur leur territoire. Ils pourront percevoir de chacun une cotisation pour financer les activités qu'ils ont le mandat de réaliser.

Comme c'est le cas actuellement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le syndicat ou l'office sera chargé de la réalisation et du suivi du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée régionale. Il sera aussi en charge du dossier de certification environnementale, ce qui signifie notamment la réalisation d'une comptabilité forestière pouvant conduire s'il y a lieu au développement de mécanisme de contrôle des prélèvements.

Enfin, ils seront aussi chargés de l'information et de la formation des producteurs. Dans le cas où un syndicat ou un office reste impliqué dans l'aménagement, l'agence régionale devra déterminer quel organisme sera chargé des différentes tâches. Ce sera le cas en Beauce où le Syndicat des producteurs de bois a décidé de ne pas se retirer: il souhaite que l'agence lui confie quand même certains mandats dont la gestion du statut de producteur forestier.



une offre
ELECTRISANTE
GRATUIT



UN TOURNEVIS SANS FIL BLACK & DECKER®
modèle 9072-04
valeur de 39⁹⁰ \$

à l'achat d'une scie à chaîne

Promotion du 7 août au 30 novembre 1995 chez tous les marchands participants.

shindaiwa

THEO TURGEON
EQUIPEMENT INC.
CENTRE DE DISTRIBUTION
575, rue Marais, Vanier (Québec) G1M 2Y2
Tél.: (418) 683-2952 Fax: (418) 687-3172



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

LE PAYSAGE QUÉBÉCOIS DANS TOUS SES ÉTATS!

Imaginez une rencontre de trois jours avec plus de huit cents personnes qui discutent de paysage. Fiction? Bien au contraire. En effet, c'est au mois de juin dernier que se sont tenus, à Québec, les États généraux du paysage québécois. Des représentants de treize associations et corporations professionnelles ont participé à cet événement d'envergure.

Dès la première journée, urbanistes, aménagistes, géographes, agronomes, ingénieurs forestiers, arpenteurs-géomètres, ingénieurs, biologistes, économistes, architectes du paysage et architectes assistaient à plus de quatre-vingts conférences. Les sujets étaient fort variés: la gestion publique des paysages, écologie, aménagement et protection des paysages, les paysages et la biodiversité, analyses visuelles des paysages et implantation des projets, l'écologie du paysage, les paysages construits, les espaces verts et la ville, paysages, culture et société, les paysages et le tourisme.



Le paysage est un thème rassembleur. La participation spontanée de tant de professionnels de l'aménagement le prouve sans au aucun doute. Malgré cela, plusieurs se sont aperçus que s'ils employaient la même langue, ils n'utilisaient peut-être pas les mêmes mots pour décrire le paysage. Demandez aux gens de votre entourage ce qu'ils pensent du paysage. Vous vous apercevrez que la notion de «paysage» diffère largement selon le contexte socioculturel, l'intérêt économique, le champ de pratique professionnelle, le bagage cognitif et les valeurs des gens.

Afin de préparer les États généraux du paysage, les divers partenaires ont amorcé, auprès de leur membres, une réflexion sur quatre grands volets: les constats de la qualité des paysages,

les projets d'avenir, les moyens et pratiques d'aménagement et les nouvelles approches. Voici quelques extraits tirés de la synthèse des documents de réflexion.

UNE DÉFINITION DU PAYSAGE

Or, l'ensemble des partenaires des États généraux reconnaît l'importance d'une définition élargie du paysage, où le paysage résulte de l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement, et de l'interrelation des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques. En plus de la reconnaissance des paysages naturels, cette notion élargie du paysage laisse place aux relations perceptuelles face aux paysages et reconnaît également que l'être humain produit aussi certains types de paysages.

Les transformations que nous apportons aux paysages, de même que les paysages que nous créons de toutes pièces, sont à la fois le résultat de décisions collectives et la somme des interventions des individus, le tout en relation avec les forces économiques et politiques qui conditionnent la mise en valeur des



Ressources naturelles
Canada

Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada

Canadian Forest
Service

Canada



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

ressources, la forme de l'habitat et les aménagements. L'incidence de ces transformations est déterminée par leur nature, leur intensité et la capacité du milieu à les absorber.

Il est également important de rappeler que le paysage est un bien collectif et public: le bien-être qu'il procure ne peut être approprié par un individu, pas plus que ce même individu ne supporterait seul les méfaits qu'il pourrait lui faire subir.

MILIEU AGRICOLE

Les paysages agricoles subissent des changements importants. D'une part, les transformations du mode de production agricole amènent l'abandon de nombreuses terres et l'apparition de friches, surtout dans les milieux périphériques.

D'autre part, ces mêmes transformations accentuent la monoculture. Le développement de cette dernière, surtout dans le sud du Québec, vient modifier en profondeur la structure des paysages agricoles traditionnels. Plus que les méthodes d'exploitation traditionnelle, ces nouvelles pratiques entraînent la disparition des haies et des bosquets, de même que le redressement et l'artificialisation des cours d'eau.

Certains décrient aussi la forme des nouvelles implantations en paysages ruraux. L'importation d'un bâti résidentiel et industriel de type «banlieue», avec signalisation et affichage abusifs, contribue à la banalisation des milieux ruraux. Les projets de villégiature sont souvent disparates ou mal intégrés au paysage.

Bref, on assiste à la transformation graduelle des composantes du paysage agricole dont le lien avec notre histoire et notre culture est indéniable. Le déclin économique et démographique des régions n'est pas non plus étranger à ces transformations des paysages agricoles.

MILIEU FORESTIER

Dans les paysages forestiers, les modes d'exploitation de la première moitié du XX^e siècle semblent avoir peu affecté les écosystèmes forestiers. Par contre, l'utilisation d'une machinerie de plus en plus performante et la pression incessante engendrée par la demande mondiale de matière ligneuse requièrent une vigilance constante afin d'assurer la pérennité de cette ressource et de conserver l'intégrité et la diversité des écosystèmes forestiers.

L'impact le plus fort et le plus décrié est celui des coupes à blanc; certains partenaires (des forestiers!) considèrent qu'à moins d'entraîner l'érosion ou la dégradation des sols, l'impact visuel de ces coupes est de courte durée et s'atténue dès que la forêt se régénère. L'exploitant forestier agit sur le paysage de façon importante; cependant, les nouvelles pratiques sylvicoles et une meilleure planification pourraient limiter les impacts sur le paysage.

N'oublions pas que certains traitements sylvicoles, tels que l'éclaircie précommerciale, l'éclaircie commerciale, la coupe de jardinage, la coupe progressive d'ensemencement et l'élagage, ont contribué à l'atteinte des objectifs de production de

matière ligneuse et au maintien d'un environnement acceptable pour les gens qui habitent près de la forêt, pour la pratique d'activités de plein-air, à créer des habitats favorables pour la faune et la chasse...

Au cours de la deuxième et de la troisième journée des États généraux, les participants et experts ont confronté leurs idées au sein d'une dizaine d'ateliers touchant entre autres le paysage forestier, le paysage agricole et le rôle du gouvernement. D'autres invités provenant d'organismes tels que Solidarité rurale, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, l'Union pour le développement durable et l'Université Laval ont également fait valoir leur point de vue.

Finalement, les États généraux auront permis d'établir un dialogue efficace entre les professionnels de l'aménagement afin de les doter des meilleurs outils, des meilleures techniques d'analyse, des meilleures chances d'en arriver à des consensus et à une vision commune. Les résultats concrets? Une déclaration commune de tous les partenaires des États généraux, un suivi de l'événement par un comité interdisciplinaire et une volonté de réitérer une telle rencontre.

Et vous qui habitez et façonnez le paysage québécois, n'hésitez pas à partager vos idées et vos commentaires avec les différents professionnels de l'aménagement que vous côtoyez. Ces discussions enrichiront la réflexion amorcée sur le paysage. Les États généraux du paysage québécois: pour tous, un événement à suivre...



Ressources naturelles
Canada
Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada
Canadian Forest
Service

Canada



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

PUBLICATION D'UN RAPPORT SUR LA FERTILISATION DES ÉRABLIÈRES

À la fin des années 70, le dépérissement progressif et inhabituel d'un grand nombre d'essences de la forêt feuillue du sud du Québec est observé. De 1982 à 1987, des recherches et des travaux d'inventaire confirment la progression du dépérissement, autant en intensité qu'en étendue. À cette époque, les relevés démontrent que l'érable à sucre, essence dominante de la forêt feuillue, présente des signes de dépérissement dans une large partie de son aire de distribution.



LES GOUVERNEMENTS INTERVIENNENT

De 1988 à 1993, les gouvernements du Canada et du Québec investissent près de 10,1 millions de dollars dans un programme de lutte contre le dépérissement des érablières.

Ce programme a rendu possible la fertilisation opérationnelle d'environ 19 000 hectares d'érablières dépérissantes chez plus de 1 800 propriétaires privés. De plus, une dizaine de projets de recherche ont été menés sur ce phénomène.

QUELQUES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE LUTTE

Pour vérifier l'effet de la fertilisation opérationnelle sur les érablières, un suivi forestier a été réalisé. Les résultats préliminaires du suivi 1989-1992 suggèrent une légère baisse du dépérissement en général, tant pour les peuplements fertilisés que pour ceux qui ne l'ont pas été. Cependant, la réaction de l'érablière dépérissante à la fertilisation se poursuit trois ans après traitement. Dans les érablières traitées en 1989, la proportion d'arbres ne montrant plus de symptômes de dépérissement actif a augmenté de 2,7 fois de 1989 à 1992. Durant cette période, la proportion d'arbres ne présentant plus de symptômes dans les érablières

non traitées a augmenté de façon moindre, soit 1,2 fois.

Bien que les résultats soient encourageants, il faut mentionner que plus de la moitié des arbres observés dans les érablières trois ans après la fertilisation montrent toujours des signes de progression des dommages dus au dépérissement.

Parmi les projets d'étude, les chercheurs ont poursuivi leur travail sur les causes du phénomène et sur les mécanismes d'action au niveau de l'arbre. Les travaux sur la nutrition de l'érable observée au niveau des feuilles et du sol, ajoutés aux recherches sur les causes réalisées hors du programme, ont permis de mieux comprendre le dépérissement et ses impacts. Les connaissances scientifiques acquises permettent de croire que l'accumulation de stress, jointe à l'apparition d'éléments déclencheurs (gel, insectes, etc.), est responsable des épisodes de dépérissement des érablières.

LE RAPPORT FINAL DU PROGRAMME

Un rapport final d'évaluation 1988-1993 a été produit dans le cadre du Programme de lutte contre le dépérissement des érablières. Si vous désirez obtenir une copie de ce rapport, vous pouvez communiquer avec madame Michelle Poulin du Service canadien des forêts au (418) 648-5788 (télé. 648-5849).



Ressources naturelles
Canada
Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada
Canadian Forest
Service

Canada



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

FORÊT PRIVÉE

LE QUÉBEC SE DONNE UN RÉGIME DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR



Comment faire converger à la fois les intérêts de 120 000 propriétaires forestiers, de l'industrie forestière, de collectivités locales (les municipalités) et de la population (l'État) ? Le défi a été relevé à l'occasion du Sommet sur la forêt privée, tenu en mai dernier à Québec. Tous les partenaires se sont mobilisés autour d'un grand projet : mieux gérer et mieux aménager la forêt privée, afin d'assurer sa pérennité. Pour y parvenir, il fallait franchir une étape importante, soit la mise en place d'un régime de protection et de mise en valeur, ce qui sera bientôt chose faite. Le sommet a permis de jeter les bases du nouveau régime et à chacun des partenaires d'y aller de sa contribution.

LOI-CADRE... POUR BIENTÔT

Le nouveau régime sera défini dans une loi-cadre prévue pour le début de 1996. La loi établira les grands principes devant guider les mesures à prendre pour protéger l'environnement et assurer la pérennité de la forêt. Par ailleurs, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) auront le pouvoir de définir des règlements sur leur territoire, mais elles devront les harmoniser. Un guide de référence est d'ailleurs prévu à cet effet; il sera élaboré conjointement par tous les partenaires.

FINANCEMENT DE 40 MILLIONS

Le nouveau régime sera soutenu par un financement stable, représentant 40 millions de dollars par année : l'État injectera 24 millions, l'industrie forestière, 8 millions et les producteurs privés, également 8 millions. Dans le cas des producteurs, leur contribution prendra la forme suivante : ils investiront 6 millions au total dans l'aménagement et la mise en valeur de leurs propriétés (leurs investissements personnels seront comptabilisés dans le budget régional global) et ils verront à trouver les 2 millions manquants, en explorant de nouvelles sources de financement. Les autres partenaires les appuieront dans leur démarche.

Par ailleurs, le gouvernement remet en vigueur le crédit forestier, sous la forme de garanties d'emprunt, et maintient le programme actuel de remboursement d'une partie des taxes foncières à l'intention des producteurs forestiers reconnus qui exécutent des travaux d'aménagement. Il s'engage également à simplifier l'administration de ce programme, notamment en définissant précisément les travaux et les dépenses admissibles.

UN RÉGIME « RÉGIONALISÉ »

La gestion du régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée ne peut être calquée sur celle de la forêt publique. D'abord, parce qu'il s'agit d'un territoire privé : 120 000 propriétaires se partagent les quelque 66 000 km² de terrains forestiers productifs. Ensuite, parce que la forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique : les boisés privés se caractérisent par une grande variété de peuplements et présentent souvent un visage différent d'un territoire à l'autre. La forêt privée est également utilisée différemment selon, par exemple, qu'elle est située près d'un centre urbain ou dans une région rurale.





FORÊTS D'AUJOURD'HUI

LES AGENCES DE MISE EN VALEUR

Les grands plans d'ensemble, la gestion « mur à mur », se révélaient ici inapplicables. Aussi, les partenaires ont plutôt opté pour une gestion régionalisée. Des agences non gouvernementales de mise en valeur verront le jour à l'échelle ou territoire d'une ou de plusieurs MRC, les partenaires privilégiant la dernière possibilité. Ces agences géreront le budget de mise en valeur, alloueront les ressources aux propriétaires forestiers et verront à l'application des plans d'aménagement. Elles auront également pour mandat d'effectuer une comptabilité forestière (grands indicateurs de l'état de la forêt et de son évolution)

et de répondre aux besoins des propriétaires, notamment en coordonnant les activités d'information, de formation et de transfert des connaissances.

L'adoption d'un régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée se traduit aussi par un appui, non seulement financier, mais également commercial et technique. D'abord, les industriels et leurs associations, les syndicats et les offices comptent accentuer leurs efforts de mise en marché. Avec le nouveau régime forestier, ils auront en main un produit plus attrayant sur les marchés extérieurs, conforme aux nouvelles normes environnementales. Par ailleurs, les agences de mise en valeur, en collaboration avec les

professionnels forestiers ainsi que les syndicats et offices de gestion, verront à développer des mécanismes de soutien technique et de diffusion de connaissances dans leur milieu respectif.

Le nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée pourrait représenter une étape très importante dans l'évolution de la gestion forestière.



TOUT SAVOIR SUR L'ÉRABLE À SUCRE

Au Québec, l'érable à sucre est un des feuillus les plus estimés, un feuillu noble qui exerce une grande fascination à bien des égards : non seulement chez le promoteur qui arpente l'érablière à l'automne, chez l'ébéniste qui aime son bois solide et résistant mais aussi chez l'acériculteur à qui le « temps des sucres », procure au printemps un revenu d'appoint important.

Afin de mieux faire connaître les facettes de cet arbre admiré de tous, le ministère des Ressources naturelles, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Ali-

mentation du Québec et le Service canadien des forêts, vient de publier une monographie sur le sujet : *L'érable à sucre, caractéristiques, écologie et aménagement*.

Document de consultation d'une grande étendue ayant nécessité la collaboration d'une trentaine de chercheurs et plus de trois ans de travail, cette étude couvre toutes les facettes de l'érable à sucre, y compris celle de l'aménagement de l'érablière. L'ouvrage pourra certainement intéresser tout propriétaire forestier qui désire approfondir ses connaissances, aussi bien que le spécialiste en aménagement, le groupement forestier, l'enseignant, etc.



CARACTÉRISTIQUES, ÉCOLOGIE ET AMÉNAGEMENT

Canada

Québec 11

INFORMATION

On peut se procurer *L'érable à sucre, caractéristiques, écologie et aménagement* en communiquant avec le ministère des Ressources naturelles, au (418) 643-7994 (publication n° RN95-3050) ainsi qu'au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au (418) 643-2334 (publication n° 95-0064).



Ressources naturelles
Québec



FORÊTS D'AUJOURD'HUI

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PEUPELEMENTS MÉLANGÉS

Le ministère des Ressources naturelles poursuit dans le comté de Bellechasse des recherches sur la dynamique des peuplements mélangés (feuillus accompagnant les résineux). L'objectif est d'acquérir suffisamment de connaissances sur la façon d'intervenir dans ces peuplements pour en optimiser le rendement tout en conservant leur structure « mélangée ».

Pour les propriétaires forestiers qui veulent conserver à leurs peuplements forestiers leur caractère mélangé, les recherches en cours représentent une belle occasion de parfaire leur savoir dans ce domaine; d'autant plus que les peuplements mélangés abondent dans la forêt privée québécoise.

Selon M. Marcel Prévost, chercheur au Ministère, les propriétaires forestiers devraient résister à la tentation d'effectuer une récolte totale lorsqu'ils interviennent dans un peuplement mélangé. Ils devraient plutôt procéder à des coupes progressives, c'est-à-dire laisser intacts une certaine quantité de résineux pour ensemençer le sol. Prenons le cas d'une tremblaie, type de peuplement mélangé très abondant dans le sud du Québec.



Si, comme cela se produit souvent, l'on coupe tout le peuplement d'un seul coup, y compris les résineux, ces derniers ne repousseront pas; seul le tremble repoussera, tant et si bien que quelques années plus tard, l'on se retrouvera avec une tremblaie à l'état pur; ce qui n'est pas particulièrement souhaitable. « *Cela est bien dommage, puisque l'on se départit alors d'un capital ligneux qu'il aurait sans doute été plus avantageux commercialement de faire fructifier* », soutient M. Prévost.

CONSEIL PRATIQUE

Pour éviter la prolifération du tremble et développer un peuplement qui possède une bonne valeur commerciale, il sera plus avantageux de se limiter à l'enlèvement des tiges matures. En effet, le tremble étant une espèce de lumière, le simple fait « d'ouvrir » trop grand le cou-

vert forestier entraînera automatiquement sa prolifération.

Par ailleurs, il sera bon de conserver dans le peuplement un certain pourcentage des autres feuillus (25 à 30 p. 100) ainsi qu'une quantité similaire de résineux. En procédant de la sorte, on permettra aux résineux de s'établir en sous-bois et au tremble de se reproduire grâce au drageonnement. En suivant ce simple conseil, le propriétaire forestier ne tardera pas à découvrir les avantages de la coupe progressive.

INFORMATION

Pour en savoir plus sur l'état des travaux en cours dans les peuplements mélangés, on peut communiquer avec M. Marcel Prévost au ministère des Ressources naturelles au (418) 643-7994.



Les Entreprises W&R Veilleux inc.

Le retour du cheval en forêt

JEAN DOYON

JOURNALISTE À LA PIGE

Quand Wilfrid Veilleux a débuté dans le commerce du bois en 1948, l'utilisation du cheval en forêt était alors monnaie courante. Ce qui l'est moins cependant c'est que son petit-fils Yves, quelque 50 années plus tard, l'a réintroduit sur une base permanente dans son entreprise de coupe et de transport de bois. Comme quoi rien ne se perd, rien ne se crée...

Ancien forgeron à Martinville, joli petit village situé dans les Cantons de l'est à environ 15 kilomètres de Sherbrooke, Wilfrid Veilleux a acheté ses premiers lots boisés en 1946. Deux ans plus tard débutaient les opérations de ce qui allait devenir les Entreprises W&R Veilleux inc., une compagnie spécialisée dans les opérations forestières. La même année, au grand étonnement de ses voisins, il reboisait ses premiers lots. À cette époque de grande abondance, il était plutôt inusité de faire du reboisement. Visionnaire, M. Veilleux aura compris avant tout le monde qu'une

bonne gestion d'entreprise forestière passait par le renouvellement de la matière.

Cet esprit d'initiative, l'ancien forgeron le gardera tout au long de sa vie. À son décès en 1979, l'entreprise possédait plus de 13 000 acres de boisé disséminées un peu partout à travers l'Estrie, la Beauce et les Bois-Francs. Entre-temps, son fils Roland, après des études de garde forestier à Duchesnay, option mesurage de bois, et un emploi dans le Nord québécois et ontarien pour la CIP, a joint les rangs de l'entreprise. La tradition de reboisement établie par son père sera scrupuleusement maintenue jusqu'à aujourd'hui alors que plus de 10 % de leurs superficies forestières sont reboisées. Jusqu'en 1985, le transport du bois était accordé à forfait à des transporteurs de la région mais depuis cette date, l'entreprise a fait l'acquisition de trois camions et acheté un garage à Cookshire pour assurer l'entretien mécanique général.

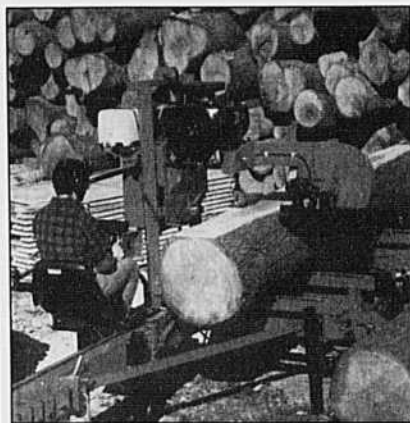
LE CHEVAL ET LA FORÊT

Délaissé en 1965, à la faveur d'équipements lourds et hautement performants, le cheval a fait sa réapparition dans les boisés des Veilleux en 1992. La difficulté de s'approvisionner en lots privés de grande étendue et les impératifs inhérents à la coupe sélective ont forcé les entrepreneurs à revoir entièrement leur stratégie d'exploitation forestière. «L'utilisation du cheval en forêt, confie Yves Veilleux, nous permet une flexibilité que ne nous offrent pas les gros équipements forestiers. On doit maintenant pouvoir composer avec des lots plus petits et la ressource en devenir prend alors une importance accrue», assure l'entrepreneur.

L'entreprise peut maintenant compter sur les conseils de François Martel, ingénieur forestier du Lac Mégantic, qui

Wood-Mizer®

Grand choix de modèles



POSSÉDEZ VOTRE PROPRE MOULIN À SCIE ET PRODUISEZ VOTRE PROPRE BOIS

- Manipulation hydraulique de la bille
- Capacité de sciage allant jusqu'à 36po. de dia. par 44 pi. de long.
- Portatif, précis, robuste, économique
- Efficace: jusqu'à 30% plus de bois produit dans chaque bille, grâce à la scie à ruban

Nous serons présents aux expositions suiv-

SITES/RÉGIONS

Notre-Dame de Lorette
St-Tite

DATES

septembre 1-3
septembre 8-17

Pour obtenir un catalogue couleur (2\$), appelez:
WOOD-MIZER QUÉBEC: (514) 562-2414
422 ROUTE DU CANTON (RTE 148)
ST-PHILIPPE D'ARGENTEUIL (Qc) J0V 2A0
ou Wood-Mizer Canada: (705) 357-3373
Cassette vidéo de nos produits: 12\$ (anglais)

visite régulièrement les boisés, identifie les essences à prélever, le temps de l'année pour le faire et les équipements requis pour les sortir de la forêt sans endommager les jeunes pousses régénératrices. M. Veilleux mentionne que pas moins de 20 % de leurs superficies de boisé sont exploitées à l'aide des chevaux et selon lui cette tendance devrait s'accroître encore davantage au cours des prochaines années. L'hiver, le cheval demeure sur place dans un abri qui le protège des éléments tandis que durant la saison chaude, le travailleur forestier le ramène chez lui à la fin de la journée. Mentionnons à cet égard que le cheval ne peut se désaltérer immédiatement après l'effort d'une journée de travail, celui-ci doit en effet se rafraîchir avant de boire et de s'alimenter.

UNE PRÉSENCE RASSURANTE

De plus, le cheval en forêt permet de réaliser un travail impeccable et fait la fierté du travailleur forestier chargé de le guider. Plusieurs travailleurs oeuvrant en forêt avec des chevaux mentionnent en outre que la présence de l'animal est rassurante et bienfaisante. Une concivence s'établit très vite entre eux et les heures de travail ardu qui sont le lot de tout travailleur forestier paraissent moins astreignantes.

M. Veilleux déplore toutefois la désaffection des jeunes face au travail forestier. D'après lui, les jeunes n'ont plus l'habitude de l'effort soutenu que commande le travail intensif en forêt. «Je prévois cependant que les prochaines années verront apparaître un nouvel engouement pour ce genre de travail. Un nouveau type de machineries plus petites venues d'Europe et qui facilitera encore davantage un travail plus «fancy» en forêt sont déjà à l'essai à plusieurs endroits au Québec. Je crois que les jeunes vont s'y intéresser à nouveau.»

Ces nouveaux équipements sonneront-ils à nouveau le glas pour le cheval en forêt? «Non, pas du tout, prédit Yves Veilleux, le cheval a sa place en forêt et la croissance de chaque arbre revêt

maintenant d'autant plus d'importance qu'on sait cette ressource de plus en plus rare. Le cheval est sans aucun doute le mieux placé pour répondre adéquatement aux nouveaux besoins très spécifiques de l'industrie forestière dans un environnement réduit.»

Mentionnons en terminant que les utilisateurs du cheval en forêt peuvent

bénéficier d'une subvention conformément au Programme d'aide individuelle aux producteurs forestiers et que les coûts supplémentaires occasionnés par cette forme de travail sont pris en considération dans l'établissement des taux de subvention à la mise en valeur.

Fransgård TREUILS 3 POINTS V-4000/V-6500



T.W. 3500

- Embrayage mécanique à friction très robuste et remplaçable.
- Bouclier lame et grille de protection en équipement standard.
- Tambour de câble côté tracteur pour une meilleure protection.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES:

	V-4000	V-6500
Force de traction	4 000 kg	6 500 kg
Poids approx.	220 kg	370 kg
Puissance néc.	40 cv	80 cv
Prise de force	540 T/mn.	540 T/mn.
Capacité câble	8 m/m - 90 m/300 dpi 9 m/m - 75 m/250 pi 10 m/m - 60 m/200 pi	9 m/m - 120 m/400 pi 10 m/m - 100 m/330 pi 11 m/m - 80 m/260 pi
Câble, vitesse par seconde	0,6 m/2 pi - 1,5 m/5 pi	0,6 m/2 pi - 1,5 m/5 pi
Poulie supérieure	160 m/m / 6 1/2 pouces	200 m/m / 8 pouces
Poulie inférieure	160 m/m / 6 1/2 pouces	200 m/m / 8 pouces
Barre de transport	Oui	Oui
Bouclier	Oui	Oui



Distribué par

**Morneau &
Thibodeau**

1720, boul. de la Rive-Sud
C.P. 2100, St-Romuald
(Québec) Canada G6W 5M3

Tél.: (418) 839-4127 • Fax: (418) 839-3923

S.V.P. faites-moi parvenir un dépliant



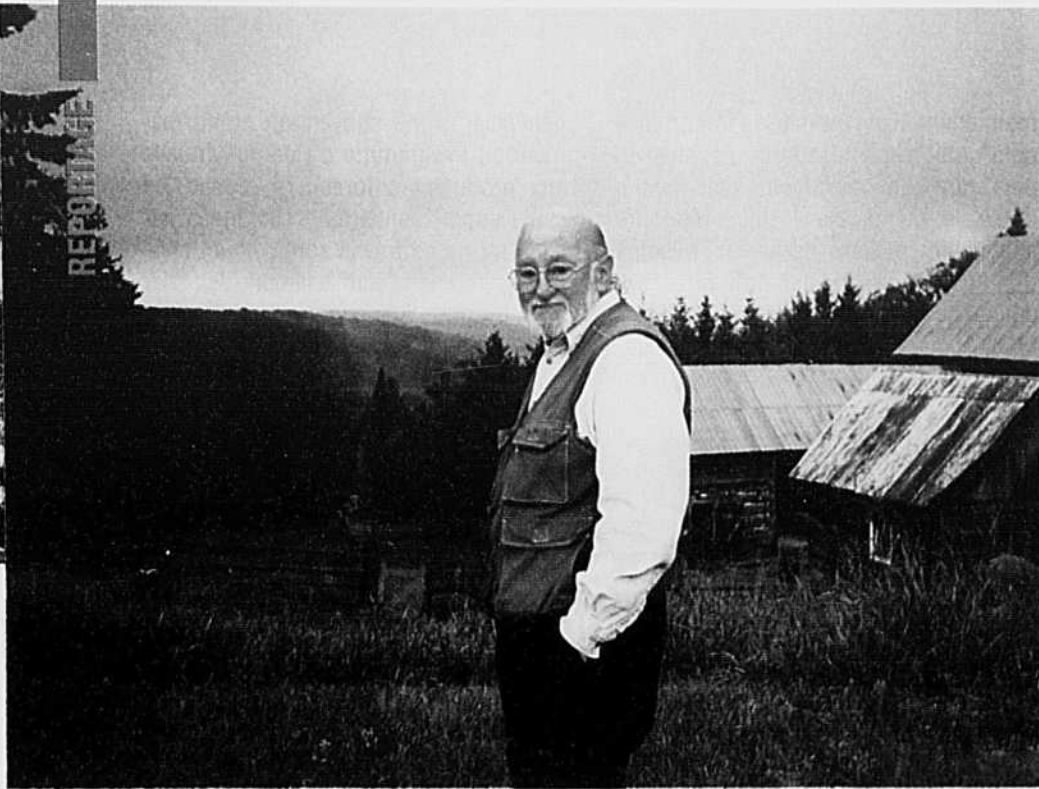
Nom _____

Adresse _____

Tracteur _____

Tél.: _____

H.P. _____



Vivre sa retraite en forêt

COLETTE DUHAIME

Pierre R. Allard a toujours aimé les grands espaces. Belge d'origine, il a quitté son pays «un des pays du monde qui compte le plus d'habitants au kilomètre carré» dit-il, pour le Sahara où il a travaillé quelque temps avant de partir pour le nouveau monde où, précise-t-il, il aurait aimé travailler dans le Grand Nord.

Mais la vie et la situation politique de la fin des années 60 allaient l'obliger à changer de cap et à chercher du travail dans un grand centre urbain.

Architecte-urbaniste de profession, Pierre R. Allard arrive à Montréal en 1968, tout de suite après la grande exposition universelle qui allait ouvrir le Québec sur le monde. Immigrant reçu, il n'a pas hésité à amener avec lui femme et enfants puisque du travail l'attend dans une grande firme montréalaise.

Mais, ce qui pour lui était le rêve de toute une vie allait bien vite se transformer en cauchemar. «Entre le moment où j'ai été embauché et le moment où je suis arrivé, la firme a déclaré faillite et je me suis retrouvé à Montréal sans travail mais, surtout, sans argent» précise-t-il.

Pour lui, cependant, pas question de retourner en Belgique. Il se retrouve donc les manches et s'inscrit à l'Université de Montréal afin de compléter certains cours dont il a besoin pour exercer sa profession d'architecte-urbaniste ici. «Pendant cette période, j'ai eu la chance de travailler avec Pierre Danserau et l'on m'a même offert de demeurer à l'Université afin de travailler à certains projets. Mais, comme j'avais une famille à faire vivre et que j'avais toujours autant besoin d'argent, j'ai

décidé de me chercher un emploi sérieusement».

En janvier 1969, alors qu'il est encore à l'Université, Pierre R. Allard apprend que la Commission de la Capitale nationale (CCN) cherche quelqu'un pour combler un poste à son bureau d'Ottawa. Le 17 janvier, M. Allard se rend donc dans la capitale canadienne afin de passer une entrevue et le 20 janvier, on lui apprend que sa candidature a été retenue. «Je suis demeuré 18 ans à l'emploi de la CCN et j'ai occupé plusieurs postes dont celui de directeur de la planification régionale» explique M. Allard qui souligne que cela l'a amené à découvrir le monde merveilleux des arbres et de la richesse qu'ils représentent aujourd'hui et pour les générations futures.

Est-ce cette prise de conscience ou un coup de coeur qui l'incite à acheter, à l'automne 1986, quatre lots boisés d'une superficie totale de 443,8 acres dans le canton de Thorne dans le comté de Pontiac en Outaouais? «Je ne saurais répondre à cette question», dit-il spontanément en ajoutant que ce n'est absolument pas le type de propriété que son épouse Jeanne et lui recherchaient quand ils l'ont découverte en septembre de cette année là à l'issue d'une balade en auto. «En fait, explique-t-il, nous cherchions une propriété pour notre retraite et nous ne voulions pas plus que 25 acres et nous ne voulions pas avoir trop de route à déblayer pendant l'hiver». Résultat de leur coup de coeur pour ce coin de pays: les Alard gèrent maintenant 433 acres de boisé et déblaient 700 mètres de route de la barrière de leur propriété à la petite maison qu'ils habitent au coeur de leur forêt.

«Avant d'acheter ici, nous avons sillonné tout l'Outaouais d'est en ouest et du nord au sud, poursuit M. Allard, mais c'est vraiment en arrivant ici que j'ai su que c'était ce que nous cherchions depuis tant de mois».

Après avoir visité le domaine Schwartz, M. Allard revient avec son épouse, ses enfants et ses petits-enfants une semaine plus tard et il fait alors une offre d'achat ferme qu'il ne regrettera jamais par la suite.

«Même s'il n'y avait pas encore d'électricité dans la maison et qu'elle avait besoin de beaucoup de rénovations, nous sommes venus y camper pour Noël et nous avons commencé les travaux de réfection un peu plus tard en prévision de notre retraite.»

Quelques années plus tard, soit en novembre 1989, Pierre R. Allard prend sa retraite et vient s'installer définitivement sur ses terres.

Il n'a pas encore l'intention d'exploiter le boisé mais achète quelques animaux qu'il loge dans les bâtiments de ferme. «Nous nous sommes cependant rendus compte assez rapidement que ce n'était pas notre métier et que nous n'avions plus assez d'énergies pour faire ce travail. Surtout, explique-t-il, les animaux étaient toujours rendus dans la forêt car nous ne voulions pas qu'ils soient en enclos. Résultat: nous avons passé plusieurs mois à courir après eux et les chèvres que nous avons ont commencé à manger l'écorce des arbres, les boeufs aimaient tout sauf leur pré et les cochons étaient comme de vrais enfants. C'en était assez et nous avons décidé de tout vendre.»

M. Allard, qui avait marché toutes ses terres avec ses enfants demande alors à des bûcherons du coin de commencer à exploiter la forêt jusqu'à ce qu'il entende parler de l'Office des producteurs de bois du Pontiac qui offre alors les services d'un ingénieur forestier aux producteurs désireux d'aménager leur boisé.

«En 1989, l'ingénieur a dressé un plan de gestion de ma forêt et, depuis, je n'ai pas cessé de l'aménager» explique M. Allard qui se contente, pour sa part, d'entretenir les chemins forestiers et de faire son bois de chauffage. «Tous les autres travaux d'aménagement sont faits par des techniciens qui connaissent très bien leur affaire» indique-t-il. Celui-ci précise quand même que, au fil des années, il a appris à mieux connaître les essences forestières qui poussent dans son coin de paradis et c'est avec fierté qu'il parle de ses chênes, merisiers, pins blancs, hêtres, érables, tilleuls, trembles, épinettes, sapins, pruches, cèdres et thuyas qui naissent et grandissent un peu plus chaque jour.

«Je ne fais pas cela pour moi seulement mais pour que les générations futures puissent profiter de ces forêts» dit-il en ajoutant que s'il avait voulu «faire de l'argent rapidement» il n'aurait jamais décidé d'acheter un boisé et de l'exploiter de cette façon. «Disons que cela m'aide à payer mes taxes mais que quelqu'un ne pourrait jamais en vivre. Mais ce qui est important pour moi c'est d'abord et avant tout de savoir que la forêt continue à croître et à vivre et que l'on s'occupe bien d'elle.»



L'Office des producteurs de bois du Pontiac

COLETTE DUHAIME

Après plusieurs années de séparation, l'Office des producteurs de bois du Pontiac a décidé de rentrer au bercail et de revenir au sein de la Fédération des producteurs de bois il y a quelques mois.

«Je suis bien content de cette décision» dit d'ailleurs M. Douglas Gauthier, président, un producteur d'Otter Lake qui rappelle que lors de sa création, en 1960, l'Office faisait partie de la Fédération.

«il y a eu des problèmes à cause des cotisations trop élevées. Suite à la désaffiliation du Syndicat des Laurentides et de l'Office de la Gatineau, les producteurs du Pontiac ont décidé de se retirer de l'organisme provincial, en 1991» explique M. Gauthier.

Il faut dire qu'à cette époque, la situation n'était pas rose pour les producteurs du Pontiac qui venaient de perdre leur marché pour le sapin-épinette. «Les Produits Forestiers Canadien Pacifique, qui était le principal acheteur, venait de cesser ses achats» poursuit M. Gauthier. Malgré ce retrait de l'organisme provincial, l'Office n'en continue pas moins son travail et réussit alors à négocier un bon contrat avec une entreprise de la région de New York et à négocier les prix du

bois avec les entreprises locales. Pendant quelque temps, un ingénieur forestier est même embauché et vient en aide aux producteurs.

«Mais il manquait toujours un joueur au niveau provincial et même si certains producteurs ne sont toujours pas d'accord avec notre adhésion à la fédération je suis pour ma part très heureux que nous soyons revenus. Il faut un organisme pour coordonner les actions syndicales au niveau provincial, entreprendre des pourparlers avec les gouvernements et se pencher sur la question de l'aménagement des forêts», ajoute M. Gauthier.

En fait, M. Gauthier considère que l'organisme provincial a un rôle à jouer, un rôle bien différent de celui l'Office des producteurs de bois du Pontiac qui doit, pour sa part, intervenir de façon plus locale et venir en aide aux producteurs sur le terrain. Dans les mois qui viennent, l'Office aura d'ailleurs un rôle fort important à jouer dans la mise sur pied d'une agence régionale de mise en valeur de la forêt privée ainsi que dans l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement de la MRC du Pontiac.

Syndicat des producteurs de bois

Nombre de producteurs 2 700
 Nombre de producteurs actifs annuellement 550

RÉGION

Nombre de municipalités 20
 Nombre de MRC ou partie de MRC 3

LA FORÊT DU PONTIAC

Forêt publique 90 %
 Boisés privés 10 %
 Superficie totale (km) 13 848
 Superficie moyenne par producteur (hectares) 100

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

	Possibilité (M3S) d'ici 30 ans	Prélèvement (M3S) moyenne 5 ans
Sapin-épinette	60 000	30 000
Érable	55 000	55 000
Peuplier	75 000	100 000

Nombre de producteurs ayant le statut de producteurs forestiers 250

MISE EN MARCHÉ

	Pâtes et papier (en tonnes métriques)		
	Bois mou	Bois dur	Total
1994	14 058	167 950	182 009
1993	7 194	156 328	163 523
1992	2 834	160 352	163 186

Bois de sciage (en millions de PMP)

1994	4 908 379
1993	1 797 134
1992	3 920 554

REBOISEMENT

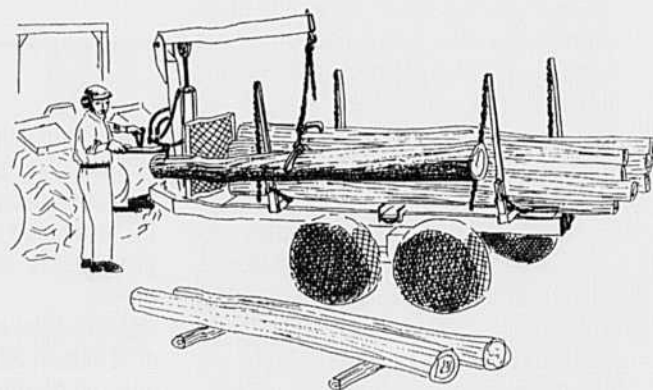
1994	600 000 plants
1993	745 000 plants
1992	764 000 plants

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES (SECTEUR PÂTES ET PAPIER)

1994	Transactions totales	5 844 343 \$
	Revenus aux producteurs	3 915 710 \$
	Revenus aux transporteurs	1 928 633 \$
1993	Transactions totales	5 119 325 \$
	Revenus aux producteurs	3 429 948 \$
	Revenus au transporteurs	1 689 377 \$

PROGRAMME D'AIDE À LA FORÊT PRIVÉE

	Regroupé \$	Aide individuelle	Total \$
1994-95	235 500M \$	46 000M \$	281 500M \$
1993-94	246 800M \$	313 300M \$	560 100M \$
1992-93	246 800M \$	306 800M \$	553 600M \$



Les remorques forestières

RÉNALD BOURGEOIS

Les remorques forestières doivent être adaptées au tracteur et à l'échelle de production. Ces équipements à un seul essieu peuvent avoir des roues simples, doubles ou en tandem. Ils sont ainsi conçus pour être plus manoeuvrables et pour faire reposer une partie de la charge sur les roues arrière du tracteur, augmentant ainsi la traction. Il est indispensable que les remorques soient équipées d'une grue de chargement pour manutentionner des volumes importants ou des billes de forte dimension.

suite en page 21

LES DIFFÉRENTS MODÈLES ET ACCESSOIRES

Plusieurs modèles sont offerts sur le marché. Bien conçus, ces équipements sont coûteux (plus de 10 000 \$). Ils conviennent donc à ceux qui réalisent une production régulière et assez importante pour en amortir le coût. Evidemment, on peut trouver sur le marché des remorques de fabrication artisanale moins dispendieuses (5000 \$ ou moins). Généralement, la capacité de charge va de 2,4 à 5 mètres cubes (une à deux cordes) pour les petites remorques alors qu'elles se situent entre 5 et 10 mètres cubes pour les plus grandes remorques.

Le châssis des remorques est constitué d'une ou deux poutres d'acier qui se termine à l'avant par un anneau d'attelage pivotant. Pour les tandems, le pivot est légèrement rapproché des roues arrière pour permettre au tandem de grimper

plus facilement sur les obstacles. Plusieurs autres composantes s'ajoutent comme la grue et le boîtier de commandes, des structures protectrices, des piquets de rétention, des systèmes d'autodéchargement.

POUR UN USAGE SÉCURITAIRE

Le tracteur utilisé pour traîner la remorque forestière doit avoir une puissance suffisante. Il faut se conserver une marge de manoeuvre pour un usage sécuritaire. On obtient de meilleurs résultats avec des tracteurs à quatre roues motrices pour le travail forestier. On parle au minimum de 65 à 80 chevaux.

Les consignes générales de sécurité sont toujours de mise tant lors du chargement, du transport que du déchargement. Il faut éviter de surcharger et ne pas attacher la charge à la

remorque. Le chargement doit être équilibré, avec pas plus du tiers du poids qui s'appuie sur la barre d'attelage.

La productivité varie en fonction du terrain, du mode d'empilement du bois avant le chargement, de la méthode de chargement et de déchargement et de l'habileté de l'opérateur. La distance de débardage est aussi un facteur important à considérer.

Avec une production annuelle supérieure à 480 mètres cubes (200 cordes) l'achat d'une remorque forestière avec grue peut se justifier.

Sources: Adaptation du tracteur agricole aux travaux forestiers édité par l'Institut canadien de recherches en génie forestier, 1993, et Guide d'utilisation du tracteur de ferme pour la production de bois long édité par l'Office des producteurs de bois de la région de Québec



KIOTI

ACHETEZ directement du DISTRIBUTEUR

Toutes ces machines sont en inventaire et peuvent être vues et essayées

- Moteur diesel, 3 cylindres refroidi à eau, 20 à 30,5CV
- Transmission partiellement synchronisée
- 8 vitesses avant, 8 vitesses arrière
- Pompe hydraulique 6,7 ou 7,6 GPM
- P.D.F. 540, 1000 et frontale
- Freins à disques dans l'huile

Communiquez avec nous pour une démonstration gratuite

Les Distributions

Payeur INC.

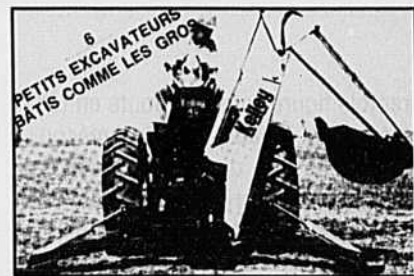
ACHAT • VENTE • SERVICE
Location à long terme

20 modèles disponibles



DÉCHIQUETEUSE / BROYEUR

- 36 couteaux, aiguisage automatique pour broyer la matière.
- 4 couteaux, en acier à outil, pour déchiqueter les branches jusqu'à 9" de diamètre.
- Construction ultra-robuste.
- Pour prise de force 540 Trs / min.
- 20 modèles disponibles 5 à 42cv. et p.d.f.



- S'installe à l'attelage 3 points en quelques minutes
- Rotation 2 cylindres à double action
- Valve de contrôle sectionnelle
- Creusage 6' 6" à 12' 6"
- Benne de 9 à 36 po., fourche à fumier, "ripper", marteau hydraulique



Tondeuse 44" à 72"
de 12,5 à 28cv.

Distributeur pour le Québec et les Provinces Maritimes

5379, rue King Est, Ascot-Corner (Québec) JOB 1A0 Tél.: (819) 821 - 2015 Fax: (819) 820 - 0490



Michel Lapierre (chemisier rouge), Derek Trott (chemisier blanc)

Usine Ramagex

Le tremble, cet inconnu

JEAN DOYON

JOURNALISTE À LA PIGE

Le tremble figure sans nul doute en tête des essences de bois les plus méconnues pour ne pas dire mal aimées de l'industrie forestière québécoise. Et pourtant, nos pères et nos grands-pères avant eux, avaient su mettre à profit ce bois de belle couleur dans la fabrication de laine de bois servant au rembourrage de meubles et à l'emballage d'objets fragiles et de luxe. Derek Trott et Michel Lapierre, propriétaires de Ramagex, entendent bien redonner ses lettres de noblesse à cet arbre rustique dans la plupart des régions du Québec.

L'utilisation du tremble dans la fabrication de laine de bois remonte à plus de 100 ans mais on a tranquillement délaissé ce type de production devant l'arrivée graduelle sur le marché de matériaux synthétiques de remplacement tel que le polystyrène. Rachetée en 1989 à Jean-Paul Boisvert, qui produisait de la laine de bois depuis 1933 à Magog, l'usine a déménagé ses installations dans une ancienne scierie à Racine, petit village situé à une vingtaine de kilomètres de Sherbrooke. Un incendie a détruit com-

plètement les installations en 1992 mais au lieu de décourager les propriétaires, ce sinistre a plutôt constitué un tournant important pour l'entreprise. Sa reconstruction a nécessité des investissements de près de 1,5 million \$ et les équipements à la fine pointe de la technologie ont permis depuis à la compagnie de s'approprier une large part du marché de la laine de bois. À tel point que Ramagex est aujourd'hui la seule usine du genre au Canada.

UN MARCHÉ EN FORTE ASCENSION

Ramagex s'approvisionne localement auprès de travailleurs forestiers qui effectuent des coupes sélectives ainsi qu'auprès d'agriculteurs. L'an dernier, 1 500 cordes de bois de tremble ont permis à la compagnie de confectionner pas moins de 3 millions de livres de laine de bois qui ont surtout servi à l'industrie du cercueil pour l'incinération, à l'emballage de produits de luxe (SAQ, WH Perron) et de pièces d'équipements perfectionnés

(Bombardier). Mais selon Derek Trott, le marché de la laine de bois devrait connaître une ascension fulgurante au cours des prochaines années puisqu'elle offre des possibilités quasi illimitées. «Hormis la production de ballots de laine, nous produisons des tapis de laine de bois qui servent à ensemercer des terre-pleins sur le bord des autoroutes. Le tapis laisse filtrer le soleil et la pluie, favorisant ainsi la germination des semences. L'effet combiné de ces deux éléments favorisent sa décomposition rapide tout en servant d'élément de compostage à la nouvelle végétation.»

ÉTAPE PAR ÉTAPE DE LA BILLE À LA BALLE

Dès son entrée à l'usine, le bois de tremble est débarrassé de son écorce puis il est coupé en billots de 16 pouces. Les billots sont ensuite séchés à plus de 80° C pendant environ cinq jours. Ils sont ensuite striés puis coupés selon la largeur et l'épaisseur. La dernière étape consiste à confectionner des balles conventionnelles de laine de bois d'un poids moyen de 40 livres pour en faciliter la manipulation. On peut également en faire des balles rondes et dans ces deux cas, la machinerie employée est la même que dans la fabrication de balles de foin. Tous les résidus de bois servent au chauffage des bouilloires et de l'usine tandis qu'une infime partie est vendue à des éleveurs de la région qui s'en serviront comme compost ou comme litière. «Nous nous considérons comme des recycleurs, allègue M. Lapierre. On sait que bon an, mal an, il y a plus de 60 000 cordes de tremble qui pourrissent sur le bord des chemins au Québec. Or, ce bois possède d'indéniables qualités et offre autant de possibilités de transformation que nous avons d'imagination. Le tremble a un rôle à jouer dans l'écosystème forestier, conclut-il. Premier arbre à émerger après un incendie ou une coupe à blanc, le tremble prépare en quelque sorte le terrain aux essences de bois qui profiteront de cet humus pour croître et se développer.»

ESSAIS, EXPÉRIMENTATIONS ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN FORESTERIE

Financé en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, ce programme permet de consolider les efforts en recherche appliquée et le transfert technologique en région.

Jusqu'à maintenant le programme a permis de compléter les projets suivants :

- 1017 Essai opérationnel d'équipement et méthodes d'exploitation pour la forêt privée
- 1019 **Expérimentation de divers traitements sous couvert pour favoriser la régénération d'essences désirées en peuplements feuillus et mélangés, dégradés à base d'érables et de bouleaux jaunes** Nouveau
- 1031 Procédures pour la confection de plans d'aménagement de ravages de cerfs de Virginie et essai sur des lots privés
- 1034 Productivité du broyeur *DR® Field and Brush Mower* et du motoculteur *BSC 737* utilisés dans l'entretien de plantations
- 1036 **Expérimentation de techniques d'enrichissement des érablières dégradées** Nouveau
- 1046 Projet d'équipement spécialisé monté sur excavatrice pour la préparation de terrain
- 1054 **Évaluation de la technologie *Coverplant* pour produire des plants forestiers destinés au reboisement** Nouveau
- 1060 **Évaluation du sarcler *Weed Badger SM 1000®* pour le désherbage de plantations réalisées sur des friches** Nouveau
- 1103 **Essai du prototype de chenille *traction Martin* sur le transporteur *F4-Dion*** Nouveau
- 2001 Validation du mesurage effectué par l'abatteuse multifonctionnelle *FMG 990*
- 2003 Localisation des travaux sylvicoles à l'aide d'un système de positionnement géographique par satellite (GPS)
- 2007 Localisation de parterres de coupe à l'aide du GPS
- 3001 Système de gestion évolutif de la petite forêt
- 3003 Coupe d'éclaircie jardinatoire à l'aide d'un treuil sur tracteur de ferme
- 3006 La mécanisation en vue de l'approvisionnement de l'an 2000
- 3013 Essai et expérimentation d'équipements sylvicoles pour la forêt privée
- 3016 Production de bois long avec de petits équipements
- 3022 Ébranchage sur le parterre de coupe et transport des tiges sur porteur *K2FF* modifié
- 3030 Essai de l'*HYPRO* pour l'exploitation du tremble
- 3042 Système de gestion évolutif de la petite forêt, phase 2
- 4001 Repérage par télédétection des zones d'agrégats recouverts par une mince couche d'argile
- 4008 Expérimentation de l'éclaircie précommerciale mécanisée à l'aide d'une excavatrice *N150-2* modifiée avec tête type débroussailluse
- 4016 Débardage de bois en longueur par le petit bout avec utilisation de chevaux
- 4017 Modification d'un prototype pour l'entretien des plantations
- 4019 Dégagement de la régénération, éclaircie précommerciale avec «*Silvana Sélective Ford Versatile 9030*»
- 4022 Application du GPS aux travaux forestiers en forêts feuillues et mélangées
- 4024 Application de la technologie de traitement d'imagerie numérique aux travaux de vérification de la photo-interprétation du couvert végétal
- 4050 Champignons forestiers sauvages : potentiel de cueillette et de mise en marché

Pour obtenir des résumés de ces projets, n'hésitez pas à contacter Madame Guylaine Beaudoin au (418) 648-7193 ou par télécopieur au (418) 648-5849.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme EETTF, téléphonez au (418) 648-4747, un de nos agents se fera un plaisir de vous aider.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

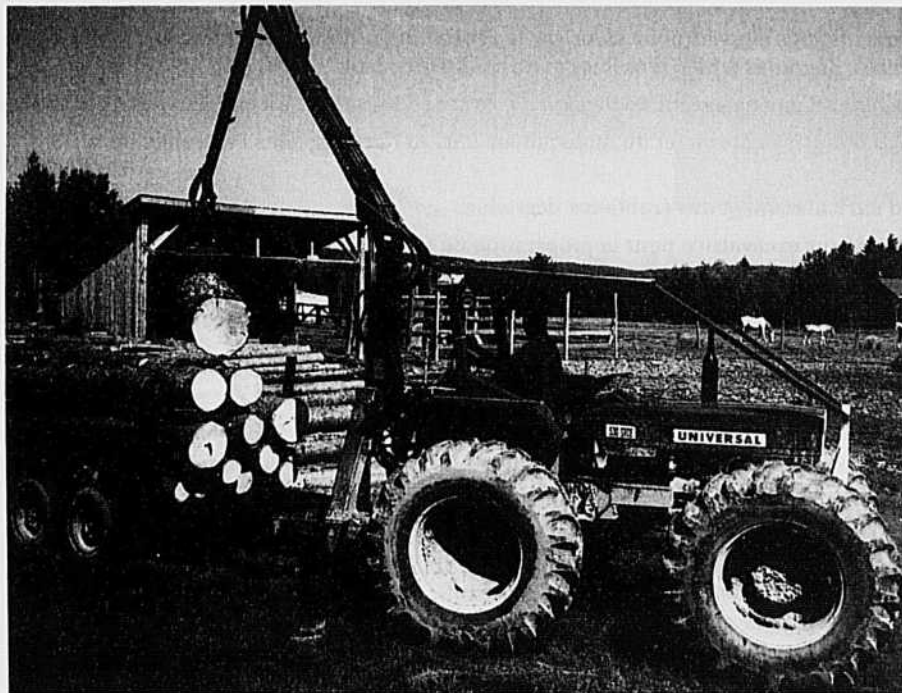
Service canadien
des forêts

Canadian Forest
Service

Canada

LE MODÈLE DTC E, UN COUREUR DES BOIS INFATIGABLE...

Il laisse la compétition à bout de souffle !



JUSQU'AU FOND DU BOIS

Avec le pouvoir de flottaison exceptionnel de ses quatre roues à double traction et son grand dégagement au sol, le modèle DTC E travaille jusqu'au fin fond du bois.

IL S'ACCROCHE AU SOL

Avec la force de traction étonnante de ses roues avant plus grandes et sa boîte de vitesses rampantes, le modèle DTC E s'accroche au sol là où les travaux forestiers vous attendent.

UNE REMORQUE MOTORISÉE ? OUI C'EST POSSIBLE !

La prise de force synchronisée avec les roues transmet à votre remorque une vitesse de déplacement identique à celle du tracteur DTC E, un avantage supplémentaire lors du transport en terrain mou ou accidenté.

Exigez toujours le meilleur rapport qualité / prix

Votre concessionnaire UNIVERSAL, les petites attentions qui en font un associé unique



Distribués par
Tracteur Universal Canada Ltée
 BUREAU CENTRAL: 1439 Quebec Ave
 Saskatoon (Saskatchewan)
 S7K 1V4 • (306) 242-0227
 FILIALE: 1770 Bonhill Road,
 Mississauga, (Ontario)
 L5T 1C8 • (905) 564-7494

Pour un supplément d'information
 au Québec et dans les Maritimes:
 Directeur des ventes:
 M. Jean Faucher, 4335, route 251
 Lennoxville (Québec)
 J1M 2A3
 Téléphone et télécopieur:
 (819) 837-2704

Alma
 Équipements
 G.M.D. enr

Amqui
 Machinerie J.N.G.
 Thériault inc.

Bagotville
 Garage Hilaire
 Tremblay

Baie-St-Paul
 Les équipements
 Agricoles
 Gauthier inc

Cap-St-Ignace
 Les équipements
 J.L. Thibault inc.

Granby
 Les équipements
 Adrien Phaneuf inc.

Howick
 Équipements industriels et
 agricoles BHR Henderson
 inc.

La Durantaye
 Jean-Guy et
 Denis Bolduc inc.

Manseau
 Garage Gaston
 Soucy

Maskinongé
 Équipements
 G. Gagnon inc.

Rougemont
 Équipements
 Agri-Mont inc.

**Sainte-Marie-
 de-Beauce**
 Service Bivac inc.

Shawville
 Les équipements
 de ferme Barber

St-André-Avellin
 Garage André
 Parisien inc.

St-Casimir
 Société
 coopérative
 agricole régionale

St-Clément
 Service
 agromécanique inc.

St-Gilles
 Le domaine
 du tracteur
 St-Gilles enr.

St-Janvier
 Garage Julien
 Demers enr.

St-Pascal
 Service
 agromécanique inc.

St-Polycarpe
 Entreprise Sud
 Ouest enr.

**St-Thomas /
 cté Joliette**
 Équipements
 G. Gagnon

Sherbrooke
 Les distributions
 A. et R. Payeur inc.

Upton
 Les équipements
 Adrien Phaneuf inc.